

DEMANDE D'ACTUALISATION DU REVENU ET DES GARANTIES ASSURANCE PERTE D'EMPLOI DU DIRIGEANT

AXA Particuliers et IARD Entreprises
Risques Spéciaux et Affinitaires
L8421 - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex
service.risquesfinanciersped@axa.fr

1. Identification de l'entreprise

[illegible]

2. Identification du dirigeant

Prénom :
Nom :
Date de naissance : [][][][][][][][]
Adresse :
Code postal : [][][][][]
Ville :
Fonction :
Régime : ☐ Sécurité Sociale (SS) ☐ Travailleur Non Salarié (TNS)

3. Déclaration à compléter

L'entreprise proposante déclare :

- ne fait pas l'objet d'aucune procédure collective à ce jour (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire), ou de tous autres événements la touchant sous contrainte économique (dissolution, fusion ou absorption....), cessation d'activité, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales, qu'elle ne connaît aucune difficultés économiques et financières et qu'elle est à jour de toutes déclarations sociales et fiscales ainsi que du paiement de toutes cotisations impôts ou taxes prescrites par la loi ou les règlements ☐ **Oui** ☐ **Non** ;
- avoir présenté, au cours des deux derniers exercices, et présente au jour de la présente demande une situation financière positive (Capitaux Propres, Résultat d'Exploitation et Résultat Net positifs) ☐ **Oui** ☐ **Non** ;

Si vous avez coché NON aux déclarations ci-dessus, joindre impérativement pour étude et accord préalable, les 2 dernières liasses fiscales de l'entreprise ou les 2 derniers bilans simplifiés pour les artisans non-inscrits au RCS.

- que je n'ai aucune connaissance d'aucuns faits ou événements pouvant mettre en jeu la garantie à ce jour et dans les années à venir ☐ **Oui** ☐ **Non** ;
- et si option révocation souscrite, le dirigeant ne fait pas l'objet de révocation, n'a pas connaissance de tous événements pouvant mettre en jeu la garantie au titre de cette option ☐ **Oui** ☐ **Non.**

Le dirigeant déclare

- ne pas bénéficier des dispositions des articles L 5421-1 et suivants du Code du Travail relatives aux travailleurs privés d'emploi ☐ **Oui** ☐ **Non** ;
- ne cumule pas un contrat de travail et un mandat social ☐ **Oui** ☐ **Non**.

Si vous avez répondu NON à au moins une des questions, contactez votre Intermédiaire pour une étude plus approfondie.

4. Demande de modification des revenus

Ancien revenu contractuel :€ Déclaré pour l'année : [][][][]

Nouveau **Revenu contractuel**⁽¹⁾ :€

Revenu net professionnel⁽²⁾ :€ Déclaré pour l'année : [][][][]

NB : pour les variables, ils devront être perçus.

Prise d'effet du nouveau revenu contractuel déclaré :

La modification prendra effet le 1^{er} du mois de la demande de modification du revenu dans la mesure où l'assureur aura notifié son accord sur les nouvelles bases.

Le supplément d'indemnité garantie sera soumis à une période de carence de 12 mois à compter de la prise d'effet du nouveau revenu.

5. Demande de modification des garanties ■ Oui ■ Non

Le dirigeant souhaite modifier les garanties de son contrat comme suit :

☐ Formule 50 % ☐ Formule 70 % ☐ Formule 80 %

Durée d'indemnisation : ☐ 12 mois ☐ 18 mois

Option Révocation : ☐ Avec ☐ Sans

Si option révocation demandée :

■ Date de nomination : [][][][][][][][]

■ Durée du mandat :

■ Durée d'exercice des fonctions dans l'entreprise : [][] ans.

Le dirigeant déclare qu'il :

■ Ne fait pas l'objet de révocation, n'a pas connaissance de tous événements pouvant mettre en jeu la garantie au titre de cette option ☐ **Oui** ☐ **Non.**

Les dispositions prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances sont applicables en cas d'omission ou de fausse déclaration.

6. Date et signature

Fait à, le [][][][][][][]

Nom et prénom(s) du représentant légal :

Fonction :

**Signature du représentant légal de l'entreprise
précédé de la mention lu et approuvé »**

Cachet de l'entreprise

(1) Le revenu contractuel doit être supérieur à **0,5 PASS** (23 184 € en 2024) et est plafonné à **6 PASS** (278 208 € en 2024).

(2) Dernier revenu annuel NET professionnel déclaré à l'administration fiscale (cf. CG p. 24).